ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

travail à temps partiel

Question écrite n° 97965

Texte de la question

M. Guénhaël Huet attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur le travail à temps partiel des femmes. Le temps partiel, que ce soit un choix ou non, représente 20 % des emplois sur le territoire français, soit deux fois plus que dans les années 80. En 2014, près de 80 % des emplois à temps partiel étaient occupés par des femmes. Elles sont près d'un tiers à travailler à temps partiel contre 8 % des hommes. La réduction du temps de travail intervient principalement pour les femmes aux alentours de la maternité ou celles qui sont faiblement diplômées. Elles exercent principalement dans les activités tertiaires. Aussi il lui demande quelles sont ses intentions pour lutter contre le travail à temps partiel et la surreprésentation des femmes en la matière.

Données clés

Auteur : M. Guénhaël Huet
Circonscription : Manche (2e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 97965
Rubrique : Travail
Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social
Ministère attributaire : Travail

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 19 juillet 2016, page 6793
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)